

## Challenge “Sénonais Trails Séries”

Challenge créé par les associations Foulée de l’AVC, Sens Route Trail, Trail du domaine des Sénonais, Trail du Grand Sénonais, Villers association Trail.

Le comité d’organisation du challenge coordonne l’ensemble du dispositif. Pour toute information sur ce challenge, sur les classements ou toute réclamation, un seul contact : [contact.challenge@sensroutetrail.fr](mailto:contact.challenge@sensroutetrail.fr)

### REGLEMENT “Challenge Sénonais Trails Séries.”

#### Article 1 : Conditions de participation

Les cinq organisations des trails de l’agglomération du Grand Sénonais” mettent en place, à l’intention des athlètes coureurs (licenciés ou non) à partir de la catégorie Espoir, 2 challenges, long et court, qui regroupent des trails, courte distance et longue distance parmi **les six organisations suivantes** :

	<b>challenge court</b>	<b>challenge long</b>
Le dernier homme Debout	La 7	La Malaysienne 14 km
Trail du domaine des Sénonais	La côte de Paron 8 km	Le crève coeur 16 km
Foulées de l’AVC	8km	15 km
Trail du Grand Sénonais	A préciser	A préciser
Trail de Villiers-Louis	11 km	23 km
Courses Vertes Sénonaises	10 km	Challenge 10 + 10 km

Pour participer et être classé à ce challenge, **les athlètes participants devront être classés au minimum dans 3 organisations d’un même classement (court ou long)**. L’athlète n’a pas besoin de s’inscrire en début de saison à ce challenge.

## Article 2 : Attribution de points

### 1. Points aux athlètes

Chaque athlète qui participe et termine une course du Challenge se verra attribuer des points en fonction de sa place.

Pour être classé, le coureur devra avoir terminé au minimum 3 courses.

### 2. le classement

Un classement scratch homme et un classement scratch femme sera établi après chaque TRAIL inscrit à ce challenge et donnera lieu à l'attribution de points. Un athlète ne pourra être classé que dans l'un des deux challenges qui sera déterminé et définitif après les 3 premières manches en fonction du nombre de courses faites par l'athlète. Le total de chaque athlète sera l'addition **des meilleures cotations sur cinq courses dans une des deux catégories retenues**. En cas d'égalité dans un classement, c'est la performance réalisée sur la plus longue des distances qui départagera les athlètes.

#### Répartition des points :

1er	80	21ème	31	41er	11
2ème	73	22ème	30	42ème	10
3ème	67	23ème	29	43ème	9
4ème	62	24ème	28	44ème	8
5ème	58	25ème	27	45ème	7
6ème	55	26ème	26	46ème	6
7ème	53	27ème	25	47ème	5
8ème	51	28ème	24	48ème	4
9ème	49	29ème	23	49ème	3

10ème	47	30ème	22	50ème	2
11ème	45	31er	21	51ème et suivant	1
12ème	43	32ème	20		
13ème	41	33ème	19		
14ème	39	34ème	18		
15ème	37	35ème	17		
16ème	36	36ème	16		
17ème	35	37ème	15		
18ème	34	38ème	14		
19ème	33	39ème	13		
20ème	32	40ème	12		

- à partir du 51ème : 1 point

Les coureurs et coureuses recevront sur chaque course des points en fonction de leur classement dans la catégorie Homme ou Femme. Il n'y aura pas de distinction de classement entre les catégories espoir, senior ou master.

En cas d'ex-aequo au classement final, c'est le coureur ou la coureuse qui cumulera le plus de première place qui sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, le nombre de seconde place puis de troisième, quatrième place... départagera les coureurs ou les coureuses.

#### **Bonus :**

- 10 points si 4 courses effectuées
- 30 points si 5 courses effectuées
- 50 points si 6 courses effectuées

Si l'une des organisations ne proposent qu'une seule course (format court ou long)

les points acquis lors de cette course compteront dans les deux challenges long et court.

### **Article 3 : Dotation du classement final**

Les 5 premiers du classement général Masculins et Féminins dans les deux catégories de courses seront récompensés.

Un trophée "Challenge" est remis à chaque vainqueur. Il est remis en jeu chaque année. Trois victoires du challenge permettent à l'athlète de le conserver définitivement.

Les athlètes seront récompensés lors d'une cérémonie officielle dont la date sera communiquée au cours de l'année 2025.

Le classement final sera réalisé à l'issue du dernier trail du Challenge de la saison.

### **Article 4 : Litige**

Toute réclamation ne sera admise que dans un délai d'une semaine à compter de la promulgation des classements. Les litiges seront réglés par la réunion des responsables de chaque Trail retenu et sera sans appel.

### **Article 5 : Couverture Photo, Télévision, Vidéo et Droits**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le challenge 2025, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image sur les épreuves du challenge.

**Article 6 :** Le comité d'organisation du challenge se réserve le droit d'apporter des modifications à de règlement.